

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 351

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place de ce type de mesure réduit les femmes à leur sexe et encourage le phénomène des "femmes quotas" considérées simplement parce qu'elles sont des femmes et non parce qu'elles ont les compétences ou les qualifications nécessaires. Au delà d'être la définition même du sexisme, ce type de fonctionnement qui fait reposer l'accession à un poste sur des critères qui n'ont rien à voir avec ledit poste ne doit pas être encouragé. Il risque de nuire à la qualité de nos services publics ce qui prend une importance toute particulière lorsqu'il s'agit de sécurité civile.